



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 février 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel FORQUET
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Claude PICARD
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Fadoua LALOUCH	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	
M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Patrick CHAPUIS	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Hélène ROY
Mme Nelly METGE	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
Mme Myriam BERNARD	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Lucien BRENOT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Michel ROTGER	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEPLACEMENTS

Dijon - 34 avenue du Drapeau - Acquisition d'un appartement

M. STEFAN Jordy et Melle STEPHAN Jessica sont propriétaires d'un appartement situé dans un immeuble en copropriété 34, avenue du Drapeau à Dijon.

Cet immeuble est grevé de la servitude d'emplacement réservé n° 141 au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dijon, destinée à l'élargissement de la voie et qui permettra la réalisation de la future ligne de tramway. Il est constitué de 6 logements au total, dont un appartient déjà au Grand Dijon.

Il est ainsi proposé d'acquérir ce bien, d'une surface habitable d'environ 66 m², constituant le lot n°6 de la copropriété cadastrée section AT n°130 + 1 cave et 1 grenier, moyennant le prix de cent soixante mille sept cent vingt euros (160 720,00 €), indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine. Il est également proposé d'attribuer aux propriétaires une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de mille cinq cent euros HT (1 794,00 € TTC) correspondant aux frais de déménagement ainsi que la prise en charge de la totalité des diagnostics obligatoires, à concurrence d'un montant de deux cent quatre vingt euros TTC (280,00 € TTC).

Enfin, il est proposé d'autoriser les propriétaires à conserver la jouissance de leur bien jusqu'au 31 décembre 2009, à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération du bien donnera lieu au versement d'une astreinte journalière, d'un montant de 150 €.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur M. STEFAN Jordy et Melle STEPHAN Jessica demeurant 34, avenue du Drapeau à Dijon, un appartement situé 34, avenue du Drapeau, constituant le lot n°6 de la copropriété cadastrée section AT n°130 ;
- **d'autoriser** les vendeurs à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ce logement jusqu'au 31 décembre 2009 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière, d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 162 794,00 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 FEV. 2009



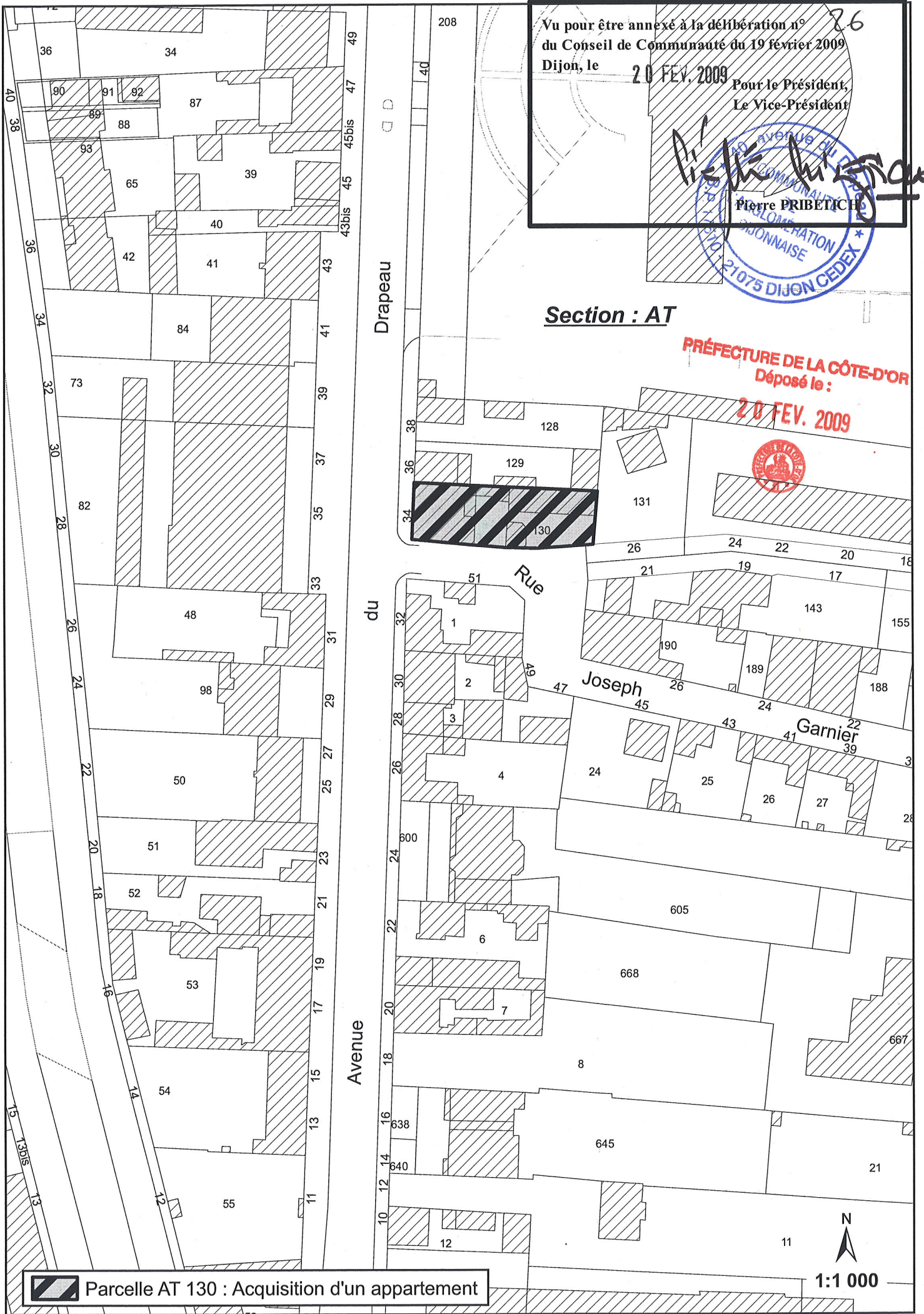
Publié le **20 FEV. 2009**
Déposé en Préfecture le


26
Vu pour être annexé à la délibération n°
du Conseil de Communauté du 19 février 2009
Dijon, le 20 FEV. 2009
Pour le Président,
Le Vice-Président

Pierre PRIBETICH
Pierre PRIBETICH
21075 DIJON CEDEX

Section : AT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
20 FEV. 2009



 Parcelle AT 130 : Acquisition d'un appartement

N
1:1 000